



PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

ANIMALIS 1745-03

Fournisseur PCW

Référence : ANIMALIS 1745-03

1 - DONNEES TECHNIQUES

Description : Base parfumante
Composition : Mélange de substances odorantes
Solvant(s) :
Anti-oxydant(s) : Non ajouté directement

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect : Liquide
Odeur : Jaune à orange
Couleur : Animal, balsamique, doux, costus
Densité @ 20° C : [0.968 ; 0.983]
Indice de réfraction n (20/D) : [1.469 ; 1.475]
Point éclair en °C (coupelle fermée) : >150

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

COV Suisse - Annexe 1 : Voir certificat
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
IFRA : Restricted (49th Am.)
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat
Statut kosher : Certifié

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier : 3302 90 90 00
Tunnel codes ADR : E
Durée de conservation : 24 mois, gardé selon les conditions de stockage.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(cedrol, alpha-cedrene), 9, III

ANIMALIS 1745-03

Transport Maritime IMDG : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
N.S.A.(cedrol, alpha-cedrene), 9, III

Polluant Marin : Oui

Transport Aerien IATA : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
N.S.A.(cedrol, alpha-cedrene), 9, III

LEGISLATION :

C.A.S : -

Étiquetage :



AH1 Danger par aspiration 1

EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1

EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1



H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P301+P310 - En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un medecin.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.